



In Westafrika kursieren zahlreiche Legenden um die weibliche Genitalverstümmelung: Sie besagen, beschnittene Mädchen seien rein, während unbeschnittene Mädchen schmutzig sind; dass ein beschnittenes Geschlecht schön ist, während ein intaktes Organ hässlich sei; dass einem verstümmelten Mädchen Ehre zuteil wird, während die anderen verspottet und ausgestoßen werden.

Sind diese Gerüchte der Grund, warum die Fortschritte im Kampf gegen die Genitalverstümmelung so langsam sind? – und dies, obwohl seit 20 Jahren Millionen von Euro für Anti-Beschneidungsprojekte ausgegeben werden? Die Antwort der beiden Autoren der folgenden Publikation lautet ganz klar: nein!

Die Autoren, die über 10 Jahre lang Erfahrungen vor Ort gesammelt haben, erklären warum die wirtschaftlichen, soziokulturellen und politischen Implikationen des Rituals beim Kampf dagegen so wichtig sind. Sie zeigen auf, wie man in Afrika gegen die Genitalverstümmelung kämpfen kann, ohne gleichzeitig zum Verschwinden dieses grausamen Eingriffs, der das Recht auf die körperliche Integrität der Frauen verletzt, beizutragen.

Mithilfe der Ergebnisse aus Benin, dem einzigen Land, in dem die Tradition verschwunden ist, formulieren sie einen « integrativen Ansatz », eine Strategie, die zur Überwindung der weiblichen Genitalverstümmelung führen kann.

Detmar Hönle

Toussaint N'Djonoufa

**Stratégies de lutte
pouvant aboutir à l'éradication
des Mutilations Génitales Féminines en Afrique de l'Ouest**

(I)NTACT Mädchenhilfe

Internationale Aktion gegen die Beschneidung von Mädchen und Frauen

Johannisstr. 4

66111 Saarbrücken

Table des matières

A- Un fléau sévissant en Afrique et pesant sur les femmes.....	3
B- Obstacles à l'éradication de l'excision.....	5
(a) Résistances des acteurs du rituel à l'abandon de l'excision.....	7
(b) Réticences de certains acteurs de la lutte à la marche vers l'éradication.....	10
l'Etat	
Les organisations de la société civile : associations et ONG	
(c) Stratégies ne pouvant mener à l'éradication.....	13
Activités isolées dans l'espace social.....	13
Activités isolées dans le temps.....	14
Activités inefficaces.....	15
Activités contra-productives.....	15
C- Eléments d'une stratégie intégrée susceptible de mener à la disparition de l'excision.....	17
(a) Les facteurs constitutifs de la tradition de l'excision.....	17
(b) Ressources matérielles utiles pour la lutte contre l'excision.....	20
(c) Eléments d'une stratégie intégrée.....	20
1- Choix des acteurs de la lutte.....	20
2- Convaincre les acteurs de la lutte.....	21
Faire disparaître la demande de l'excision.....	22
Faire disparaître l'offre d'excision.....	23
Convaincre les décideurs de l'excision.....	24
Faire prendre conscience d'une Culture d'assimilation: le cas des Peuls au Bénin.....	25
D- Rapport dialectique entre activités de lutte de la société civile et celles de l'Etat à l'exemple du Bénin	26

A- Un fléau sévissant en Afrique et pesant sur les femmes

La tradition de l'excision existe dans 28 pays africains et, à des degrés divers, dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest u sud du Sahara. Contrairement à la circoncision, l'excision affecte gravement le fonctionnement de l'organe sexuel, porte atteinte à la santé de reproduction chez la femme et, à la suite des séquelles liées à la pratique, réduisent parfois sérieusement ses potentialités économiques et sociales pour sa contribution à la production de richesses et au développement de sa nation.

En effet, dans ces pays où la majorité des populations vivent encore de l'agriculture, les femmes occupent un rôle de premier plan dans deux des trois secteurs agricoles. Si les hommes, en général, dominent la production, les femmes, elles, gèrent largement la transformation et la commercialisation des produits du sol si elles ne sont pas assujetties à l'observation de certaines prescriptions religieuses. De plus, ce sont elles qui assurent traditionnellement une part importante des dépenses liées à la prise en charge de l'entretien et de la scolarisation des enfants. Or, dans des sociétés où la tradition du chef de famille est encore bien vivace, elles sont les victimes de bien des discriminations dont l'une des plus répugnantes est la tradition millénaire de la mutilation de son organe génital. Les conséquences de cette grave atteinte à l'intégrité physique de la femme empêchent non seulement son épanouissement physique et psychique au foyer conjugal. Elles peuvent conduire jusqu'à son exclusion de sa communauté si, suite à un accouchement difficile, elle est porteuse d'une fistule vésico-vaginale, un sort dont la superstition et l'ignorance des familles lui font porter l'entière responsabilité.

On savait déjà que la douleur, les spasmes et les lésions de tissus lors de l'excision sont un martyre pour la jeune fille, et qu'une hémorragie, une infection ou un grave choc lors de l'amputation peuvent entraîner sa mort. Parmi les conséquences à long terme figurent les infections répétées des voies urinaires et génitales, l'infécondité, les règles douloureuses, des kystes se développant au niveau de la cicatrice, des abcès de la vulve, la formation de chéloïdes, des déchirures du périnée, etc. Et, tandis que les légendes qui circulent pour justifier l'excision affirment toujours que l'enlèvement du clitoris facilite l'accouchement, c'est là que réside l'un des plus graves problèmes que les malheureuses victimes de la tradition sont condamnées à affronter, et avec elles, leur nouveau-né. Dans une étude récente, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a prouvé que les mutilations génitales féminines (MGF) comportent des risques graves non seulement pour les femmes, mais également pour le bébé.¹ Effectuée sur 28.393 femmes dans six pays africains, cette étude indique un risque sensiblement plus fort pour la mère lors de l'accouchement (césarienne, fortes hémorragies, fistules) et pour le bébé (taux de réanimation du bébé après naissance de 66% plus élevé chez un bébé dont la mère a subi une mutilation; taux de mortalité des bébés pendant et après l'accouchement entre 15% et 55% plus élevé selon la gravité de la mutilation subie par la mère).

Il est heureux de constater que des efforts importants sont faits actuellement pour venir en aide aux femmes souffrant des séquelles de l'excision. Ainsi, après les travaux importants du gynécologue hollandais Kees Waaldijk, tant sur le plan théorique² que pratique³, des spécialistes africains ont été formés à Ouagadougou (Burkina Faso) par le Dr Jürgen Wacker, de Bruchsal en Allemagne, et à Tanguiéta (Bénin) et Conakry (Guinée) par le Dr Charles-Henry Rochat, de Genève, à l'opération

1 Female Genital Mutilation And Obstetric Outcome: WHO collaborative prospective study in six African countries. in: The Lancet-Vol.367, Issue 9525, 3 June 2006

2 Step-By-Step Surgery of vesico-vaginal fistulas. Edinborough. 1994.

3 Waaldijk créa les deux premiers centres pour fistulées de l'Afrique de l'Ouest, l'un à Kano, l'autre à Katsina, au Nigéria

de fistules dont la cause la plus fréquente en Afrique est la mutilation génitale. C'est le Docteur Rochat qui, mandaté par l'OMS et avec le concours de la Fondation Genevoise pour la Formation et la Recherche Médicale (GFMER)⁴, travaille à la constitution d'un réseau assurant l'existence d'hôpitaux spécialisés dans l'opération et le suivi de femmes souffrant de fistules dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest.

Pays pionnier dans la lutte contre les MGF, le Burkina Faso est aussi en tête en ce qui concerne la chirurgie réparatrice. A la clinique El Fateh Suka de Ouagadougou, on répare les séquelles de l'excision, et le Professeur Akotonga y a même effectué plusieurs centaines d'opérations restituant le clitoris et ses fonctions.⁵

Figurines des femmes excisées



La prise de conscience que la médecine moderne peut faire beaucoup pour les victimes de l'excision est un facteur encourageant. Il est l'un des résultats de la grande mobilisation en Afrique et dans les sociétés du Nord pour en finir avec les MGF et pour étendre les droits de l'homme à celles qui, selon une tradition puissante, n'en jouissent pas encore.

Mais cette mobilisation de financements et d'actions sur le terrain a du mal à atteindre son véritable but: l'éradication de l'excision. Les causes en sont multiples. Nous allons donc essayer, par une approche très pragmatique, de passer en revue un certain nombre des causes qui freinent le progrès.

Ces réflexions prennent en compte les expériences que les partenaires de l'ONG allemande (DINTACT, engagés dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, ont faites sur le terrain. A partir de ces expériences dont celles, très positives, du Bénin, nous allons d'abord voir les principaux obstacles à la marche vers

l'éradication des MGF, et ensuite proposer des stratégies susceptibles de mener à l'abandon définitif du rituel de l'excision.

Développées à partir des réalités constatées à la base, ces réflexions se font ainsi l'écho du souci qu'avaient aussi les membres des assemblées parlementaires de 20 pays africains qui se sont réunis les 4 et 5 décembre 2005 à Dakar. Jugeant que « l'abandon de l'E/MGF en une génération est un objectif réalisable », ils recommandent une meilleure coordination et planification des efforts.⁶ C'est pour la première fois que, la même année où le Bénin a annoncé la fin officielle des MGF, l'éradication de la pratique de l'excision est citée comme « objectif réalisable ».

4 cf www.gfmer.ch

5 Lire Ochieng' Ogado, *Second Chance Against FGM*, www.islamonline.net

6 Union interparlementaire, Chemin du Pommier 5, C.P.330, CH-1218; cf www.ipu.org/splz-f/dakar05/declaration

B- Obstacles à l'éradication de l'excision

Dans son livre „La victoire des vaincus“⁷, le sociologue suisse Jean Ziegler, grand ami de l'Afrique et spécialiste des problèmes du Tiers Monde, décrit les grandes réformes au programme du gouvernement de Thomas Sankara au Burkina Faso dans les années 1980. Y figuraient deux projets qui visaient la libération des femmes de l'aliénation et de l'oppression psychologique dont elles souffraient depuis toujours: (a) Abandon du mariage forcé, du système de la dot, de la vente des fillettes, de la polygamie; (b) Abandon des mutilations rituelles du corps féminin. Un Code des personnes et de la famille fut élaboré dont les articles stipulaient l'accès des femmes au droit à disposer d'elles-mêmes, à l'égalité avec les hommes et au droit à l'intégrité physique. Les articles du Code visant les deux projets cités furent discutés dans les comités de citoyens de toutes les villes et les villages du pays. A la grande surprise des révolutionnaires burkinabés, les deux séries de mesures se heurtèrent à la résistance acharnée d'une partie des femmes.⁸ Quand le gouvernement fut renversé par l'assassinat de Sankara, la loi n'était toujours pas promulguée.

Depuis, plus de vingt ans se sont écoulés. Six pays d'Afrique de l'Ouest ont adopté une loi interdisant l'excision, le premier étant le Burkina Faso en 1996, malheureusement sans que l'excision ait disparue dans ces pays. Tous les gouvernements, avec le soutien des couches privilégiées et cultivées de leurs sociétés, souhaitent la fin de cette pratique ancestrale et néfaste pour la santé de la mère et de l'enfant. Les Nations Unies ont adopté le 6 février en tant que Journée internationale de Tolérance Zéro à l'égard des MGF. Elles se sont dotées d'une ambassadrice pour la lutte contre l'excision, la Somalienne Waris Dirie, qui a ému les lecteurs du monde entier par le récit des souffrances que l'excision lui avait infligées et les séquelles graves de l'amputation.⁹ Les grands organismes internationaux, tels que OMS, UNICEF et FNUAP, des organismes d'état telles que la GTZ (allemande) ou DANIDA (danois) se sont engagés avec force dans des activités de recherche, l'élaboration de stratégies et de matériaux ainsi que dans le financement d'activités de lutte sur le terrain. Un grand nombre d'organismes privés informent les populations de l'hémisphère nord de l'existence de l'excision et recherchent des fonds pour permettre à une multitude d'ONG africaines de lutter pour le droit à l'intégrité physique de leurs soeurs. En 1984 fut fondé le Comité Inter-Africain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants (CI-AF) dont le siège est actuellement à Adis-Abeba, en Ethiopie, et qui compte des comités dans 26 pays africains. Le 11 juillet 2003, à Maputo (Mosambique), les représentants des 53 états membres de l'Union Africaine votèrent le « Protocole de Maputo » revendiquant, pour la femme africaine, l'égalité juridique avec l'homme. Dans l'article 5, les états membres sont invités à interdire l'excision, à protéger les femmes des traditions nuisibles à leur santé et de garantir leur droit à l'intégrité physique. Les états africains s'approprièrent, par ce protocole, la lutte contre les MGF présentée jusque-là par les défenseurs de la pratique comme une « ingérence des pays du Nord dans la culture africaine ».

Et, pourtant, l'expérience qu'ont faite, entre 1983 et 1987, les hommes et les femmes autour de Thomas Sankara pour convaincre les femmes burkinabées d'abandonner l'excision se renouvelle depuis sans cesse. Comme d'autres traditions, l'excision est également ancrée dans des rapports économiques et sociaux dans lesquelles les familles essayaient de résister aux conditions dures de leur continent, de stabiliser le clan par une éthique, de vaincre la faim et les angoisses devant les forces de la nature. En quinze ans de sensibilisations de toutes sortes, il n'y a en 2007 que le Bénin,

7 Jean Ziegler, *La victoire des vaincus*. Oppression et résistance culturelle. Ed. du Seuil. 1988

8 cf. *ibid.* pp.210-214

9 Waris Dirie, *Fleur du désert*. Du désert de Somalie au monde des top-models, l'extraordinaire combat d'une femme hors du commun. Paris. Albin Michel. 1998

pays de six millions d'habitants dont environ un million de femmes touchées par le rituel, où l'excision a officiellement disparu et ne subsiste qu'en des cas isolés de récidives. Certes, il y a des progrès indéniables dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest. Au Burkina Faso, l'excision, encore la règle, est en train de devenir l'exception. Au Sénégal, des projets de suivi sont en train de terminer le travail de Tostan, ONG devenue célèbre par les fêtes d'abandon des MGF dans les villages de la Casamance. Même au Mali et en Guinée, les deux pays où les forces conservatrices s'accrochent le plus farouchement à la coutume, le sujet de l'excision n'est plus un tabou, ce qui est toujours le premier pas dans la marche vers l'éradication des MGF. Mais cette marche, si elle ne piétine pas, progresse lentement. Les bataillons avancent le plus souvent en ordre dispersé, contournent volontiers certains des obstacles encombrants au lieu d'en dégager la route. Il y a beaucoup de projets, mais peu de coordination de ces projets. Il y a la lutte contre les MGF dans tous les pays, mais ce n'est pas obligatoirement une lutte pour l'éradication des MGF. Il nous semble que pour bien des acteurs de la lutte, il manque cruellement une discussion sur les actions porteuses de résultats et celles ne pouvant pas mener à l'éradication du phénomène. En plus, tout semble indiquer que les énormes fonds engagés ne motivent pas tous les généraux engagés dans la bataille à chercher la disparition de l'ennemi, puisque cette disparition entraînerait aussi celle de la manne mise à leur disposition pour le combat.



Cérémonie d'excision

Ce texte se base sur l'expérience de douze ans dans le domaine de la lutte contre les MGF dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Son intention est de contribuer à une discussion dans laquelle les approches et stratégies développées et mises en œuvre depuis les années 1990 seront confrontées aux expériences et aux résultats sur le terrain. Car un projet de lutte contre les MGF n'est pas un projet comme les autres. Déjà, il n'est pas facile de faire changer les habitudes nutritionnelles qui engendrent, par exemple, les maladies dues à la malnutrition, et de convaincre un village à s'investir dans le maraîchage, projet qui sera encore bien plus difficile à réaliser si l'on veut y amener les femmes peules. Dans la lutte contre les MGF, il s'agit de convaincre des populations entières à

abandonner un événement, célébré le plus souvent par une grande fête qui, pendant des temps immémoriaux et selon les croyances en vigueur, conférait à la jeune fille pureté, santé, honneur et dignité. L'excision, tout comme la circoncision (ou la communion et la confirmation chrétiennes) valorise la jeune personne et a un caractère initiatique: Le monde des adultes lui est dorénavant ouvert. L'objectif d'un projet de lutte contre l'excision est donc d'abord le changement d'un système de valeurs et, à partir de là, du comportement culturel de groupes sociaux entiers. C'est l'un des changements les plus difficiles à réaliser qui soit.

Aux problèmes inhérents à tout projet de lutte contre l'excision, s'ajoute le fait que les acteurs de la lutte sont plus ou moins laissés seuls face aux difficultés auxquelles ils se heurtent. Car les Etats, n'ayant pas les moyens de changer les consciences par leurs propres structures (agents sociaux, enseignants, corps médical, juridiction, police, gendarmerie), ne jouent pas le rôle qui devrait à ce moment-là être le leur, celui de coordonner l'utilisation des fonds en jeux et les diverses actions sur le terrain en vue d'un objectif commun: l'éradication la plus rapide de la tradition de la mutilation génitale. Au lieu de cela, bailleurs de fonds internationaux et acteurs africains dépensent leurs financements selon l'idée que chacun se fait de la meilleure manière de faire, dans la grande majorité des cas sans qu'il y ait échange sur les problèmes de stratégie et de méthode avec ceux qui sont engagés avec eux dans le combat contre le même mal. L'esprit qui, malheureusement, domine presque partout le paysage de la lutte contre les MGF, est contraire à celui de la coopération et de la coordination. C'est l'esprit dominant le processus de la mondialisation en cours. C'est l'esprit de la concurrence.

Nous défendons ici deux thèses. La première, c'est que la lutte contre l'excision ne veut pas toujours dire lutte pour l'abandon et la disparition de l'excision. La deuxième thèse que nous défendons ici, c'est que par manque de coordination des efforts et par manque d'échanges sur les stratégies porteuses, la lutte contre les MGF n'avance pas comme on le souhaiterait, et que des centaines de millions de dollars ou d'euro ont été dépensés pour un résultat, certes, globalement positif, mais insuffisant. Si le Bénin se distingue par la déclaration de la fin de la tradition au bout de dix ans de lutte, il se distingue aussi par le coût de ces résultats. Le financement des cinq ONG qui ont libéré le pays des MGF s'élève à 500.000 euro.¹⁰ La tâche au Bénin était moindre vu la surface à couvrir, et l'exemple n'est pas transposable à des pays comme le Burkina Faso, le Mali ou la Guinée. Mais l'exemple indique clairement que le rapport entre actions menant à la disparition officielle des MGF dans un pays et le coût de ces actions peut être tout à fait raisonnable à condition qu'il y ait coordination et stratégies porteuses.

(a) Résistances à l'abandon du rituel par les acteurs de l'excision

Bien que cela paraisse être une banalité, il faut dire ici que dans un projet contre la tradition de l'excision, il faut compter d'abord avec la résistance de ceux qui sont les premiers concernés, ou, autrement dit, avec ceux qui sont les acteurs de l'excision. Concrètement, ce rituel est un service rendu et payé par des individus pour satisfaire à une loi non écrite de leur groupe social. Ne vont donc pas renoncer sans mal à ce rituel les familles de fillettes ou de femmes en âge d'être excisées, les exciseuses ou exciseurs locaux chargés d'accomplir l'opération rituelle, et, selon les hiérarchies en vigueur dans les différents groupes socio-culturels, les décideurs (chefs religieux ou politiques à qui leur communauté a laissé le pouvoir de décider si, quand l'acte rituel doit avoir lieu et quand et comment il doit avoir lieu.).

¹⁰ cf. www.intact-ev.de/afrika

En ce qui concerne *les familles*, il faut vaincre la conviction qu'ont surtout les femmes que ce qui a été fait par les ancêtres doit obligatoirement être fait par les vivants, car elles sont en général les garantes de la tradition dans les familles. Il faut ensuite convaincre femmes, hommes et enfants que ce qui a été dit sur le caractère bienfaisant de l'excision est toujours non seulement faux, mais presque toujours l'absolu contraire de la vérité (fidélité de la femme; fertilité; accouchement; bonheur du couple, etc.). Il faut être bon pédagogue pour que les populations analphabètes comprennent les divers risques pour la santé de la femme excisée, surtout au moment des accouchements, et pour leurs bébés. Car ce sont les arguments qui font le plus réfléchir, en général bien plus que l'épanouissement sexuel de la femme. Et il faut compter avec la méfiance de tous les pères d'un village. Car un homme polygame avec facilement cinq filles ou plus réfléchira plus d'une fois s'il va s'opposer à l'excision de ses filles s'il risque à ce moment-là de ne plus pouvoir le marier, ce qui constituerait pour lui de lourdes charges à jamais.

On serait presque gêné de le dire, mais nous avons de bonnes raisons pour insister sur cette évidence, que l'on ne peut pas vaincre la tradition sans parler aux familles, au moins là où les familles décident de l'excision. Et que la majorité des familles, en Afrique de l'Ouest, vivent dans des villages. Que sans convaincre les familles, l'abandon de l'excision est impensable, et que pour cela, il faut sensibiliser les villages, famille par famille, ou, plus concrètement, concession par concession, et toutes les familles, car une seule ou une minorité ne peut pas résister à ce que fait la majorité. Si les familles ne sont pas convaincues parce qu'elles ne sont pas considérées comme population cible du projet, leur résistance aux changements souhaités (c'est-à-dire aux objectifs du projet) va condamner la lutte à l'échec. Un projet qui contourne les villages est donc d'avance condamné à l'échec s'il affirme vouloir éradiquer l'excision. Encore en 2007, il y a plus d'un pays où la majorité des activités financées pour lutter contre les MGF ne se déroule pas dans les villages.

L'autre acteur de l'acte de l'excision est *l'exciseur, ou, dans la grande majorité des cas, l'exciseuse*. Là aussi, avec l'expérience du terrain, nous sommes loin de faire une remarque anodine si nous constatons que l'on rallonge la survie de la tradition des mutilation en ne tenant pas compte du rôle qui est celui, dans la tradition, des praticiens et praticiennes. D'abord, parce qu'une famille (par exemple de forgerons) ayant l'honneur d'avoir eu pendant des siècles le privilège de recruter en son sein celle ou celui qui „purifie“ et fait entrer parmi les femmes de la communauté les jeunes filles des villages en question, ne renoncera pas sans raison à l'entrée saisonnière de sommes parfois importantes compte tenu du niveau de vie dans les campagnes africaines. Pendant la saison sèche, une exciseuse exécutant, pour le prix de 1.000 F, l'ablation du clitoris de cent filles ramène à sa famille 100.000 F CFA (152 €), ce qui peut être plus que tout ce que la famille gagnera pendant le reste de l'année. Il n'est pas rare que des exciseuses opèrent 200 filles par „campagne“, et ceci pour plus de 1.000 francs par fillette.

L'autre raison pour laquelle un projet contre les MGF est voué à l'échec s'il ne tient pas compte de l'importance de celui ou celle qui rend traditionnellement le service, c'est la considération sociale et l'ignorance des séquelles liées intrinsèquement à l'exercice traditionnel de cette fonction. Une personne assurant pour la société un rite qui est encore dans certaines régions ouvertement ou au moins indirectement lié à un passage initiatique, jouit d'un prestige social non négligeable et n'y renoncera pas sans raison. Les exciseuses ont été honorées pendant des siècles. Pourquoi accepteraient-elles de perdre ce privilège sans qu'on les y amène ? Et, comme on est fier en Afrique, on peut très bien continuer une chose que l'on considère comme juste, sans s'occuper beaucoup des fonctionnaires de l'Etat ou des animatrices de passage qui ont dit que c'était mal. D'autant plus que tout praticien des MGF travaille avec le milieu animiste par qui il se sent protégé

(et qui profite aussi de l'argent gagné par l'opérateur). Il faut savoir aussi que la société et les responsables religieux (devins, guérisseurs, féticheurs, etc.) enlèvent aux praticiens le poids de la responsabilité de leur acte. Si la fille saigne trop, c'est que le sacrifice n'était pas bon; si elle meurt, ce fut son sort. De toute façon, ce n'est jamais la faute de l'exciseuse. A cela s'ajoute le fait qu'elle-même est excisée, et qu'elle ne sait pas ce que c'est que de vivre avec un organe génital non mutilé. Et il va sans dire que l'exciseuse est aussi fermement convaincue que les familles par qui elle est payée que ce qu'elle fait va être pour le plus grand bien des fillettes qui passent sous son couteau. Loin d'elle la pensée que cela puisse nuire à la santé de ses „clientes“.

Affirmer donc que l'on puisse avoir raison de la tradition sans tenir compte de la possibilité de résistance de la part des exciseurs et exciseuses (dans certaines régions par ailleurs eux-mêmes féticheurs), témoigne ou bien d'une grande naïveté ou, et cela existe plus souvent que l'on ne le pense, d'un cynisme considérable. Mais les mentalités changent, et les succès qu'a remporté cette stratégie mise en œuvre par les partenaires d'(I)NTACT il y a dix ans n'est pas étrangère à ce changement: Ainsi, fin 2005, la Conférence parlementaire africaine sur les MGF à Dakar recommanda que « la reconversion des exciseuses » soit « prise en compte par les parlements, et ce dans un cadre de lutte contre la pauvreté »¹¹, ce qui reconnaît implicitement l'importance des crédits.

Il va de soi qu'il faut inclure dans les projets la sensibilisation des médecins mutilants qui, à l'encontre de tous les principes éthiques de leur profession, mutilent des filles et des femmes dans les centres de santé, comme ceci s'est malheureusement développé en Guinée et au Mali.

Le Roi de Kaobagou, de l'ethnie Gourmantché, jusqu'en 2002 décideur de l'excision et seul détenteur des couteaux



Le troisième groupe incontournable pour tout projet aspirant à l'éradication des MGF, à cause de son pouvoir à s'opposer au changement, est celui des *décideurs*. Il s'agit de ces chefs religieux ou politiques, qui, dans certains groupes socio-culturels, ont une grande influence sur la vie culturelle de leurs populations. Ainsi, par exemple, il est difficile de s'imaginer que les Peuls, plus attachés à leurs traditions que la plupart des autres ethnies,

abandonnent sans le consentement de leurs chefs coutumiers ce rituel qui, quand il fait partie des traditions (car il y a des Peuls qui n'excisent pas !) joue un rôle considérable pour l'honneur de la jeune fille (et future épouse) peule. Le rôle du chef est comparable chez les Mossi, au Burkina Faso. Chez les Bambaras, au Mali, la décision de commencer les préparatifs pour l'excision ainsi que de fixer la date incombe aux chefs de village. Que vont faire les familles sensibilisées au cours de l'année aux effets désastreux de la mutilation pour la santé de la jeune fille et future mère quand, en

¹¹ Union interparlementaire, *ibid.*

novembre ou décembre, le chef de leur village va les appeler à prendre les dispositions pour exciser leurs filles ? Et, comme dans toute ethnie où les chefs sont puissants, un chef seul ne se risquera pas à prendre une décision solitaire d'abandon d'une coutume aussi ancienne. Il ne prendra cette décision que d'un commun accord avec ses pairs. D'un autre côté, amener des chefs qui sont écoutés par leur communauté à la décision d'abandon peut faire l'économie de temps et de fonds. Car là où le chef décide s'il y a excision ou pas, le problème peut se résoudre par la non-décision du chef.

Cette réalité fut décisive pour l'abandon de l'excision par les Waaba, peuples vivant dans l'Atacora béninois. Ni la sensibilisation des familles ni celle des exciseurs (pratiquant ici la circoncision et l'excision) ne put amener le résultat recherché. La résistance fut d'autant plus vive qu'une personne ne devient waao (= singulier de waaba) qu'à partir du moment où l'homme a été circoncis et la femme excisée. Et la décision de la grande fête publique pendant laquelle les nouveaux membres, après opération, seront accueillis par la communauté est prise par les grands chefs traditionnels, personnalités impressionnantes qui sont tous également de grands chefs religieux dont le pouvoir est craint (et recherché !) par les autres peuples entourant les Waaba. Ces chefs s'opposèrent pendant deux années à l'abandon d'un rituel qui ne constituait pas seulement l'identité de leur groupe socio-culturel mais aussi la leur. Il fallut, en juin 2004, une réunion des 28 chefs concernés pour aboutir à la décision unanime d'en finir avec l'excision. En 2005 et 2006, tous les clans waaba, plusieurs douzaines, eurent leurs grandes cérémonies identitaires. Autour d'un millier de circonscriptions furent enregistrées, aucune excision n'a été constatée.

Si la résistance en communauté waao était personnifiée par l'opposition de leur grands chefs au changement, il s'agissait également d'une *résistance à caractère religieux*. Il est pourtant rare que la lutte contre les MGF se heurte à l'opposition des prêtres animistes. Tout de même, on peut rencontrer d'autres ethnies où c'est le cas. Un exemple sont les Iffès vivant des deux côtés de la frontière entre le Togo et le Bénin. Ici, la préparation de la jeune fille et aussi l'opération elle-même a traditionnellement lieu dans les couvents voodoo, d'où la nécessité de sensibiliser les grands chefs féticheurs iffès et de les amener à une déclaration d'abandon.

Dans la majorité des pays d'Afrique de l'Ouest, les imams, chefs religieux musulmans, sont en général prêts à coopérer avec les acteurs de la lutte. Par contre, au Mali et en Guinée, il sera difficile d'arriver à bout du rituel sans une action d'envergure en direction des chefs musulmans. Car ici, l'obligation pour une jeune fille de subir l'excision est souvent rappelée aux fidèles dans les mosquées. Il est très utile d'aider les responsables religieux d'une région ou d'un pays sub-saharien, souvent sans connaissance suffisante de l'arabe pour lire le coran, à prendre conscience que les textes n'obligent nullement les croyants à faire exciser leurs filles. Nous citons ici en exemple la conférence organisée sous la tutelle de la première dame d'Egypte le 22 et 23 novembre 2006 au Caire par l'ONG allemande Target¹². Nombre de grands théologiens musulmans et grands médecins égyptiens et internationaux discutèrent de l'excision pour déclarer, à l'issue de la réunion, que les MGF étaient « contraires aux plus hautes valeurs de l'islam et, à cause de cela, à considérer comme un crime ». Cet événement eut un retentissement dépassant l'Egypte (et qui sera d'une grande utilité pour les acteurs qui combattent, dans ce pays, la pire forme de l'excision, celle dite « de type III » ou « pharaonienne »).

Pour faire changer d'état d'esprit de grands chefs politiques ou religieux qui tiennent beaucoup à leur honneur, à la considération dont ils jouissent et à leur pouvoir de décision, l'existence d'une loi interdisant l'excision est extrêmement importante. Chargés de faire accepter par leurs populations les règles éthiques régissant leur communauté et permettant de trouver des solutions pacifiques aux

12 lire www.target-human-rights.de

conflits menaçant la cohérence de leur groupe, les chefs ne peuvent pas, à la longue, prendre des décisions par lesquelles ils deviennent responsables d'un acte défini comme un crime par une loi de leur pays.

(b) Réticences de certains acteurs de la lutte à la marche vers l'éradication

L'Etat.

Aussi important que soit l'existence, pour la lutte, d'une loi interdisant et réprimant les MGF, les problèmes sont les mêmes pour le pouvoir que ceux qui se sont posés au gouvernement populaire du Burkina Faso dans les années 80. Une loi n'a que peu de chances d'être effective tant que le mal qu'elle veut guérir est accepté par la majorité de sa population. L'on comprend ainsi le député qui hésite à voter une mesure qu'il estime peut-être, à titre personnel, tout à fait juste et pertinente. Mais, sachant que la majorité des électeurs de sa circonscription tient encore à la tradition néfaste, il sait aussi qu'il risque fort de perdre son électorat aux prochaines échéances s'il vote une loi contre l'excision. En plus, les traditions de la société africaine exigent que les problèmes soient résolus de façon consensuelle, contrairement à la triste réalité des conflits sanglants surgissant en Afrique toujours là où l'intérêt des grandes puissances internationales est en jeu et qui façonnent si négativement l'image médiatique du continent. Ainsi, l'Etat a besoin d'acteurs qui changent les choses à la base. Fin 2002, quand les fêtes de l'excision jusque-là largement relatées par les radios locales et la presse, eurent plus ou moins disparu au Bénin, les députés commencèrent à discuter d'une loi réprimant les MGF, loi qui fut votée en mars 2003 par une faible majorité et qui devait avoir un impact très positif sur la lutte sur le terrain des années suivantes. Il est très probable que la même chose se passera au Mali quand des progrès significatifs auront été faits dans le difficile paysage de la lutte au Mali.

Il a déjà été dit que les états de l'Afrique de l'Ouest ne se font pas remarquer par de grands efforts pour coordonner les activités et l'utilisation des fonds mis en jeu dans leur pays. Nous nous bornons ici à relever le fait et à le regretter. Car l'Etat pourrait permettre aux ONG de se constituer en réseaux. Il pourrait associer à un projet de sensibilisation des villages mis en œuvre par une ONG financée par un bailleur privé, les centres sociaux, les services de santé et les écoles. Il pourrait assurer l'efficacité horizontale et verticale des financements et des acteurs de la lutte. Peut-être qu'un effort conjugué d'une structure de l'Etat, d'un ou de plusieurs organismes internationaux d'aide au développement comme le DED (Service allemand pour le développement) ou Danida, organisme danois, et les représentants de la société civile les plus actifs, pourrait arriver à une orchestration de tant d'efforts éparpillés. La possibilité d'en arriver à une concertation nationale qui pourrait réaliser cette coordination des efforts de lutte est donnée, par des structures appropriées, au Burkina Faso grâce à l'existence du CNLPE (Comité national de lutte contre l'excision) et au Mali où existent deux structures gouvernementales, le Programme National de Lutte contre la Pratique de l'Excision (PNLE, rattaché au Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille), et le Comité National d'Action pour l'Abandon des Pratiques Néfastes à la Santé de la Femme et de l'Enfant (CNAPND). Ce dernier est composé des représentants des départements ministériels, des institutions de la République, des services techniques ainsi que des associations et ONG. Il est une sorte de parlement regroupant l'ensemble des acteurs au niveau du gouvernement et au niveau de la société civile, offrant ainsi un cadre de concertation et de collaboration, tandis que le PNLE assure le secrétariat exécutif.¹³

13 Gritt Richter, L'excision au Mali. La pratique, les acteurs et leurs approches. Etat de lieu. DED Mali. Bamako.2006



Madame, la Ministre Claire Houngan Ayemona, au milieu en tenue rouge à l'émission « Entre nous » sur l'excision à la télévision du Bénin

Nous n'allons pas non plus avancer des théories pour expliquer pourquoi, malgré les fonds parfois considérables mis à leur disposition par les grands organismes onusiens, les ministères compétents, à savoir celui de la famille et celui de la santé, se sont souvent fait connaître, il est vrai, par des projets de lutte contre les MGF, mais ne sont pourtant pas connus pour avoir fait beaucoup avancer la marche vers l'éradication des MGF. En ce qui concerne les projets de lutte financés par l'Etat, on peut très souvent constater un contraste entre visibilité médiatique et visibilité sociale. En général bien couvert par la télévision du pays, le projet dirigé par un(e) ministre n'a en général qu'un impact limité sur l'évolution de la lutte sur le terrain, à savoir dans les villages. Citons en exemple la « Croisade contre les MGF » du Ministre de la Famille béninois en 2003. Passant chaque fin de semaine à une autre ville de sous-préfecture, ce dont le petit écran rendait fidèlement compte, elle n'avait pas intégré les villages de la sous-préfecture dans son périple. Rendons pourtant honneur à ce ministre, Madame Claire Ayémona. Elle a le mérite historique, avec le CI-AF Bénin, d'être à l'origine de la loi interdisant les MGF au Bénin en 2003, année où l'excision avait reculé de façon décisive sur le terrain mais était loin d'être vaincue.

Nos expériences nous amènent à proposer aux organisations onusiennes et autres organisations bienfaitantes d'orienter désormais leurs appuis financiers vers les associations et ONG de la société civile bien imprégnées des réalités de la pratique.

Les organisations de la société civile ouest-africaine: les associations et ONG

Pour amener un changement de la conscience de tout un pays vis-à-vis d'une tradition en vigueur pendant des siècles, la mobilisation de la société civile est primordiale. Heureusement, il existe un nombre impressionnant d'organisations souvent bien enracinées dans leur région qui rendent des services que les états ne sont plus en mesure d'assurer. Depuis que la politique désastreuse du Fond Monétaire International, instrument des gouvernements des pays riches, a obligé les pays africains à

réduire leurs infrastructures sociales au profit du remboursement des juteux intérêts et profits que les grands bailleurs et leurs banques encaissent pour les crédits octroyés aux pays pauvres, un nombre de plus en plus grand de services sociaux, de santé et d'enseignements ont été privatisés et devenus inaccessibles aux démunis du continent.¹⁴ Des ONG jouissant de l'exonération d'impôts essaient partout de pallier aux manquements des organes de l'Etat en mettant en œuvre des activités aux objectifs humanitaires, limitées dans le temps mais pouvant localement soulager les populations défavorisées, avec, en général l'argent des contribuables ou des donateurs des pays industriels, donc l'argent des petites gens des pays plus riches qui, par leur générosité, essaient de boucher les trous béants ouverts par les insatiables élites financières de leur pays. Et, autour de l'an 2000, la solidarité internationale s'est développée particulièrement dans le domaine de la lutte contre l'excision, ce rituel pratiquement inconnu sur les autres continents et qui motive les femmes du monde entier à contribuer au financement de milliers de petits ou grands projets contre les MGF.

Représentant du bailleur, éprouvé par le travail sur le terrain

Un des problèmes que posent ces organismes de la société civile, c'est qu'ils n'ont pas forcément vocation combattre les traditions de leur pays. Ils obéissent surtout aux impératifs qui régissent aussi les petites et moyennes entreprises: ils font vivre du personnel, chose intéressante en ce qui concerne les ONG: il font vivre l'intelligentsia des campagnes. Nous parlons ici des animateurs et animatrices, personnes ayant en général un diplôme d'enseignement secondaire, le brevet, parlant la langue officielle (pouvant donc rédiger des rapports) mais maîtrisant bien aussi la langue maternelle africaine du milieu, et possédant très souvent un extraordinaire savoir-faire dans la communication avec les habitants des villages, petits et grands. Ils vivent des contrats que leur ONG peut signer avec des bailleurs internationaux ou, plus rarement, avec l'Etat. Ils sont polyvalents et sont formés par des spécialistes au début d'un projet en vue des objectifs et des différentes tâches à accomplir pour leur réalisation. Beaucoup ont acquis des connaissances et expériences importantes pour mener à bien des projets de caractère agricole. Mais rares sont les ONG qui ont pu acquérir de l'expérience dans la lutte anti-MGF, et plus rares encore sont celles qui ont utilisé cette expérience pour améliorer, adapter et affiner les stratégies en vue d'une éradication prochaine de la pratique. Il y a des ONG qui sont dirigées par des femmes ayant elles-mêmes subi le martyre de l'excision et qui se passionnent pour trouver les meilleures méthodes pour en finir avec le mal. Mais en général, les ONG se contentent de proposer une stratégie ayant une bonne chance d'être honorée d'un contrat par le bailleur. L'expérience des auteurs est qu'à de rares exceptions, l'adaptation des stratégies aux réalités et difficultés du terrain ne se fait qu'avec l'implication intensive du bailleur dans un dialogue franc et amical sur la meilleure façon d'avancer vers l'éradication, objectif bien plus complexe que les objectifs de ces projets dont les ONG ont l'habitude.



Il faut donc compter sur le fait que l'acteur moyen d'un projet de lutte contre les MGF n'a pas les mêmes motivations ou le même engagement que les donateurs ou l'organisation de son bailleur. D'où nécessité d'étroite collaboration entre bailleur et ONG locale pour trouver les stratégies qu'il

¹⁴ Joseph Stiglitz, Globalization and its Discontents. W.W.Norton & Comp. N.Y. 2002

faut, pour telle ou telle ethnies, pour marcher vers la fin de l'excision. Il faut dire aussi que tout compte fait, le manque de passion pour un projet de lutte contre les MGF que l'on rencontre du côté d'une ONG qui ne s'investit pas plus dans ce domaine que dans celui de la scolarisation ou de la malnutrition, peut être considéré comme un moindre mal. Car elle n'a pas trop à craindre la fin de l'excision. Si un tel résultat est obtenu et diffusé comme étant le résultat de son travail, il signifie évidemment l'arrêt des financements anti-MGF mais peut lui valoir reconnaissance, même gloire, lui fera de la publicité, de manière à ce qu'elle se recommande comme un intervenant de valeur aux bailleurs actifs dans son pays. Un bon résultat dans la marche vers l'éradication est donc l'intérêt bien compris d'une telle ONG, et nous en connaissons plus d'une qui s'est épanouie à la suite d'un tel résultat.

Il en va tout autrement avec les ONG dont l'objectif principal sinon unique est la lutte contre les mutilations génitales. Car, au moins théoriquement, la disparition de l'excision enlèvera la raison d'être de l'ONG. Nous qui pourrions nous réjouir que l'effort soit devenu superflu, ne voyons pas les choses comme les membres et le personnel d'une telle ONG. Pour eux, il s'agit de l'activité qui leur a permis de vivre. C'est pourquoi nous avons constaté que de tels organismes peuvent faire un travail excellent sur le plan de la recherche, des sondages, et également de la coordination et de la sensibilisation. Mais nous avons constaté aussi de grandes réticences devant des stratégies qui impliquent le travail avec les acteurs des MGF, la sensibilisation des familles dans les villages et, pendant plusieurs années, nous avons été confrontés à un refus violent de sensibiliser les exciseuses. Il y a donc des ONG qui peuvent donner des contributions de grande valeur à la lutte, mais qui, pour des raisons compréhensibles, ne seront pas très motivées pour s'investir dans des stratégies laissant entrevoir une fin prochaine des MGF. Si, en plus, il s'agit de destinataires de grands fonds mis à leur disposition par un grand organisme international, la tentation de prolonger la lutte peut l'emporter facilement sur la volonté d'éradiquer l'excision.

Il faut parler également ici d'une réticence qui nuit beaucoup à l'efficacité des activités de la société civile africaine, c'est la réticence à la coordination. Coordination veut dire concertation sur le travail et, par là, partage des moyens disponibles par tous les acteurs. On constate malheureusement que la coordination des efforts n'est pas une tradition dans l'activité des ONG africaines et que la loi économique fondamentale des pays riches, la concurrence, est devenue aussi celle de la plupart des ONG ouest-africaines: la tendance à monopoliser les moyens entre les mains des plus influents, des plus grands ou de ceux qui ont les meilleures relations avec les grands commis de l'Etat. Faudrait-il le préciser avec force: l'implication du bailleur dans les projets, ici comme ailleurs, est d'importance capitale et augmente considérablement les chances de succès, car les intérêts du bailleur vont en renfort à ceux des acteurs du terrain.

Que ce soit l'Etat ou les organisations de la société civile, on peut donc dire que lutter contre les MGF, c'est une chose, mais que lutter pour la disparition rapide des MGF en est une autre. Et cette nuance peut expliquer bien des retards que la marche vers l'éradication de l'excision a pris en Afrique de l'Ouest.

(c) Stratégies ne pouvant mener à l'éradication

Les activités que nous citerons ici ont deux grandes faiblesses: elles ne sont pas conçues comme étant le maillon dans une chaîne au bout de laquelle se trouvera la disparition de l'excision; et puis elles ne sont pas le fruit d'une réflexion sur la réalité socio-culturelle et économique de la tradition, donc sur son infrastructure constituée par les différents facteurs ainsi que les acteurs chargés dans chaque groupe socio-culturel du maintien de l'excision. Faiblesses qui se résument dans le constat

que ces diverses activités, aussi valables qu'elles puissent être chacune en soi, ne font pas partie d'une stratégie intégrée visant l'éradication de l'excision.

Activités isolées dans l'espace social

Nous avons vu qu'un certain nombre de facteurs sociaux et économiques interviennent dans ce que l'on peut appeler « le marché de l'excision » qui, de plus, se conclut avec, en arrière-plan, les hiérarchies traditionnelles, religieuses et, dans certains cas, administratives.

Ne peut donc mener effectivement à l'abandon de la pratique toute activité par laquelle certains des acteurs décisifs de l'excision à l'intérieur d'un groupe social restent en dehors des actions visant la sensibilisation et le changement comportemental.

Il nous semble évident, après tout ce qui a été dit, qu'une lutte qui n'affronte pas la population des villages et n'entame pas le discours sur les méfaits de la mutilation avec les familles n'a pratiquement aucune chance d'en arriver à bout. Aussi étonnant que cela puisse paraître, les cinq partenaires d'(I)NTACT au Bénin, pendant dix ans, étaient loin d'être les seuls à lutter contre l'excision. Mais ils sont pourtant restés les seuls à pratiquer le « porte-à-porte » dans les villages. Vite convaincus de la pertinence de cette approche, acteurs et bailleurs durent apprendre que, seule, elle était insuffisante pour atteindre l'objectif: au bout de deux ans de travail dans les villages, il apparut que les familles avaient du mal à résister aux sollicitations des exciseuses recontactant tous les ans les habituelles demandeurs, et que beaucoup de familles n'y résistaient pas.- Des échecs partiels analogues furent enregistrés dans les ethnies fortement hiérarchisées tant que les chefs en question ne furent pas choisis comme population cible d'un projet exécuté à leur adresse.- L'échec partiel de Tostan et de son « Women Empowerment Program » au Sénégal financé par la GTZ et (I)NTACT (l'excision continuait, à une bien moindre échelle, de façon clandestine) est, entre autres, dû à une trop grande confiance dans la portée de la parole des chefs: Une déclaration collective prononcée par un ou plusieurs responsables au nom de la population du village n'engage que les responsables.

Nous voudrions aussi faire réfléchir sur la mise en œuvre de projets qui, en soi, sont tout à fait utiles, mais qui ne seront véritablement effectifs qu'à condition qu'ils se déroulent en même temps ou à la suite de travaux prenant comme cible les acteurs de l'excision. Sans ce contexte, ils risquent de ne pas porter les fruits escomptés. Prenons par exemple des projets de sensibilisation contre l'excision dans les écoles. Quoi de plus important que d'éveiller les consciences des enfants et futurs mères et pères sur le danger que présente la tradition pour les filles? Mais en Afrique, l'enfant ne peut pas décider de lui-même. La famille décide. Même des parents font tous les ans la cruelle expérience que leurs filles furent mutilées contre leur gré, pendant leur absence, par une grand-mère ou une tante. Il faut donc savoir choisir le champ d'action d'un tel projet. S'il se fait après que toutes les familles des villages alentour ainsi que les exciseuses ont été sensibilisés, il devient l'un des projets de suivi les plus valables. Car ces élèves qui seront mariés dans quelques années sauront empêcher toute velléité de reprise de la tradition.- L'école ne peut donc en aucun cas être un champ pour une lutte préventive avec des résultats à court terme. Mais intégrée dans la sensibilisation des familles et des exciseuses, l'école peut servir de champ de sensibilisation pour des résultats à long terme.

De la même manière, nous plaidons pour intégrer dans des contextes de lutte plus larges toutes les activités qui, sans ce contexte, risquent de manquer leur objectif: pièces de théâtre mettant en scène des conflits autour de l'excision; sensibilisation des sages-femmes et du personnel des hôpitaux;

émissions de radio (très utiles si elles sont faites dans les radios locales et en langue vernaculaire); sensibilisation des gardiens de la tradition, dialogue des générations, etc.

Activités isolées dans le temps

L'une des ONG partenaires d'(I)NTACT avait trouvé un bailleur qui devait lui financer pendant plusieurs années et sur une grande surface des projets « porte-à-porte ». Durée de chaque projet: un an par commune. Nous avons alors contacté le bailleur pour attirer son attention sur le risque que sans suivi, les fruits de ces financements seraient menacés dès l'année suivante. Constatant le désintérêt total du bailleur devant le problème stratégique soulevé, (I)NTACT prit en charge le suivi de la sensibilisation sur la même zone. Dans certaines communes récalcitrantes, la présence des animatrices et responsables de l'ONG fut nécessaire pendant quatre ans.

Grand débat public



Il s'agit ici du fait qu'une tradition aussi vieille et aussi incrustée dans les coutumes d'une population donnée ne peut difficilement être vaincue par le passage unique d'une équipe de sensibilisation. Une équipe d'animateurs qui passe dans un village a besoin plus ou moins d'une semaine pour sensibiliser toutes les concessions et organiser une « assemblée-causerie » (« débat grand public ») avec l'ensemble des habitants. Mais que se passera-t-il au village après cette semaine?- Un séminaire de reconversion des exciseuses répertoriées est une

activité très importante. Mais que feront les exciseuses une fois rentrées chez elles?

Ainsi, une activité ponctuelle, même si l'un ou plusieurs des acteurs de la tradition constituent sa population cible, ne peut prétendre mener seule à l'abandon du rituel. Il faut que toute activité de lutte soit intégrée dans une certaine continuité, par exemple par un comité ou des groupements qui font passer le flambeau de la lutte entre les mains des villageois, ou par des passages répétés de l'ONG et de ses animatrices et responsables.

Activités inefficaces

Parmi les expériences négatives que nous avons faites, nous citons ici deux activités de lutte qui demandent l'investissement de fonds qui, à notre avis, ne sont pas justifiés par les résultats. La première activité qui ne nous semble pas avoir d'impact sur la grande majorité de ceux qui pratiquent la tradition ou y participent, c'est la sensibilisation par la télévision. Contrairement à la

radio présente dans tous les villages, la télévision dont le fonctionnement est lié à l'électricité reste un médium plus ou moins limité à la ville africaine. Dans les années 90, de telles émissions avaient de l'importance. C'est grâce à elles que la population plus aisée des villes prit conscience du caractère nocif de l'excision. En 2007, le grand combat contre le mal se livre dans les villages. Bien sûr que des films faits pour la télévision et disponibles sous forme de vidéo ou de DVD sont un moyen de conviction formidable dans la lutte contre les MGF. Mais il faut pour cela que l'acteur de la lutte dispose du matériel nécessaire et l'amène au village. Si le film est projeté sur un écran (en général un grand drap) par un vidéo-projecteur (« beamer ») devant les villageois réunis, c'est le cinéma en brousse, et la réussite de la séance de sensibilisation profitera largement de l'événement médiatique.- Sinon, un film produit et montré uniquement à la télévision n'est guère plus que la preuve que le financement a bel et bien été utilisé pour la lutte contre les MGF. Pour la lutte, oui, mais pas pour une avancée vers la disparition du fléau.

Autre exemple pour de l'argent dépensé pour pas grand-chose: les « séminaires pour multiplicateurs » (ou « séminaire de décideurs »). Ce sont, au Bénin, des manifestations qui ont eu leur heure de gloire dans les années 90. Lors de ces séminaires d'une durée de deux ou trois jours (généralement du vendredi au dimanche) dans une ville de chef-lieu de sous-préfecture ou de commune, entre 100 et 200 personnes sont réunies pour être sensibilisées sur les dangers que présente l'excision. Il s'agit des notables des villages: chefs politiques ou/et religieux, gardiens de la tradition, instituteurs, infirmiers, sages-femmes. Les exciseuses peuvent être invitées, mais la langue est, en général, le français... Tout le monde est nourri et logé, reçoit une indemnisation pour le transport ainsi qu'un per diem, le coût d'un tel séminaire étant ainsi très élevé. Mais peu de bailleurs ne savaient, dans les années 90, qu'une personne seule dans un village, même quand il s'agit du chef de village, ne peut pas revenir d'un séminaire et abolir un rite que pratiquaient les ancêtres. Une telle prétention l'exclurait de sa communauté.

Activités contra-productives

Les exemples vécus sur le terrain que nous allons donner ici doivent mettre en garde contre les effets pervers que toute concurrence excessive dans n'importe quel domaine peut avoir sur des objectifs d'intérêt général. Quand la course aux financements et à la récupération des résultats dominent les rapports entre les acteurs, la lutte elle-même risque d'être gravement affectée.

Premier exemple: Campagne publique contre une stratégie efficace. Au Bénin, dès 2002, les ONG étaient en mesure de proposer aux anciennes praticiennes, en signe de reconnaissance pour l'abandon d'une activité traditionnellement très respectée et rémunérée, des crédits aux conditions avantageuses (5% d'intérêt pour permettre à l'ONG de suivre le bénéficiaire). Le suivi du crédit fournissait en plus aux ONG une excellente raison pour contrôler si ces dames étaient restées fidèles à leur promesse d'abandon. Pendant deux ans et jusqu' en 2004, ces ONG furent l'objet de violentes attaques dans la presse, à la radio et à la télévision de la part de ministres ou d'ONG eux-mêmes engagés dans des activités de lutte contre les MGF. On leur reprochait vivement de nuire aux travaux de sensibilisation entrepris en récompensant des personnes qui continuaient probablement à pratiquer en cachette et qui méritaient la prison mais pas « des cadeaux ». A certains moments, il s'en est fallu de peu que l'une ou l'autre des ONG travaillant avec les exciseuses n'abandonne cette activité qui, finalement, s'avéra être l'une des plus porteuses de la lutte.- Ni pendant les attaques ni après, aucun argument valable prouvant qu'il ne fallait pas réorienter les exciseuses n'a été présenté par les adversaires de cette stratégie. Il n'est pas exclu que l'une des raisons qui pouvait expliquer ces rancœurs était la crainte que l'arrêt de la pratique puisse mener à l'arrêt des financements. Il s'agit ici, bien sûr, de notre lecture de cette adversité injustifiée...

Deuxième exemple: Récolter les fruits que d'autres ont semés. Pour aider les ONG et aussi les administrations locales à pouvoir rapidement identifier et retrouver un exciseur ou une exciseuse, les ONG avaient commencé à établir le répertoire des exciseuses avec photo. Or, en 2003, un sociologue se présenta aux ONG qui possédaient ce répertoire. Il leur dit qu'il s'y intéressait, qu'il préparait un mémoire sur la pratique de l'excision et demandait si, pour un objectif scientifique, on lui permettrait d'avoir accès aux informations sur la pratique. Ce à quoi les ONG consentirent. Quelle ne fut leur surprise de constater que ce ne fut qu'un marché de dupes dans le but de récupérer les résultats. La structure derrière cette demande était une ONG également impliquée dans la lutte contre les MGF mais jusqu'à présent très hostile à l'idée de reconversion des praticiennes. Par cette ruse, la structure parvint à publier les résultats de travaux effectués par d'autres ONG. C'est un exemple de piraterie, pratique largement répandue en Europe et que l'on retrouve bien évidemment aussi dans le monde des ONG.

Troisième exemple : Repasser sur un champ déjà labouré. Disposant d'un fonds pour financer des activités de lutte anti-MGF, un bailleur avait réuni des représentants de la société civile, (ONG), des agents sociaux et des agents des services de santé dans une région où l'excision avait été particulièrement virulente. Le problème : Pendant quatre ans, trois ONG s'étaient battues contre les tenants de la pratique, d'abord en vain, mais finalement avec un résultat remarquable : familles et exciseurs/exciseuses sensibilisés, comités de lutte installés dans tous les villages de la région, déclaration publique d'abandon des chefs traditionnels. La coopération entamée entre anciens acteurs et nouveaux-venus échoua sur la question de la reconnaissance du travail déjà effectué et une stratégie adaptée à la situation actuelle : Les « anciens » insistaient sur des mesures appropriées pour consolider les acquis et en particulier sur des mesures appuyant les nombreux comités de suivi dans les villages, les « nouveaux » affirmèrent l'existence d'une tradition plus vivante que jamais et qui nécessiterait de nombreuses activités de lutte, dont certaines, importantes, avaient déjà eu lieu. Le programme fut mis en œuvre cahin-caha, pendant que les chiffres indiquaient la disparition même des cas de récidive. Arriva ce qui devait arriver : certaines des activités se heurtèrent au refus net des chefs. – Pendant ce temps, les populations ayant pris, au cours de longs et douloureux débats sur le rôle de cette tradition pour leur groupe socio-culturel, la courageuse décision d'abandonner cette pratique ancestrale, voyaient passer les voitures et motos du nouveau projet. Et dans cette région aride et hostile, où ils travaillaient pour survivre, ils constatent qu'il y a de l'argent dépensé pour un sujet réglé pour eux, mais pas pour subvenir à leurs âpres problèmes quotidiens. Alors, on entend dire dans cette région ce que, entre-temps, on entend dire ici et là en Afrique de l'Ouest : « Les projets contre l'excision ne sont qu'un commerce. » Résultat dangereux d'un échec sur la coordination des efforts adaptés à la situation donnée, parce qu'une telle attitude peut mener à la reprise de l'excision par dépit.

C- Eléments d'une stratégie intégrée susceptibles de mener à la disparition de l'excision

(a) Facteurs constitutifs de l'excision

On lit souvent que, face à l'absence d'explications rationnelles pour l'existence du rituel, « l'excision se fait parce que la tradition l'exige ». Mais en analysant la pratique existante, on constate un certain nombre de facteurs constitutifs qui déterminent sa mise en œuvre.

Facteurs économiques

Economiquement parlant, la pratique de l'excision consiste en un service, l'amputation de certaines parties de l'organe sexuel féminin, rendu par un(e) praticien(ne) à une famille qui demande d'exciser sa fille et qui achète ce service à un prix fixé à la suite d'une négociation entre les deux parties. Il s'agit donc d'un marché où une demande est satisfaite par l'offre existant dans la localité ou la région des demandeurs. Il en résulte que plus la demande disparaît (par exemple par la sensibilisation), plus il sera difficile pour les exciseurs ou exciseuses de trouver des « clientes ». De la même manière, la disparition de l'offre rendra difficile aux familles de satisfaire leur demande. Comme il y a bien moins d'exciseurs/exciseuses que d'individus croyant traditionnellement aux vertus de l'excision, la disparition de l'offre à savoir l'abandon de l'excision par les praticiens est un moyen particulièrement efficace pour ébranler les rapports de marché existants: le service recherché n'est plus rendu.- Il va de soi que « deux <tiens> valent mieux qu'un <tu auras> », et qu'une lutte bien organisée s'attaquera et à la demande et à l'offre de ce marché, qui, vu sous l'aspect des ravages causés par la mutilation, est l'un des plus grands marchés de dupes imaginables. Mais nous avons déjà vu que là où la tradition est en vigueur, d'autres « marchés » sont en cause, comme le mariage, où deux familles échangent une jeune fille contre des biens en espèces ou en nature.

Facteurs socio-culturels

Ce sont ces facteurs-là qui livrent à la société et aux nouvelles générations l'idéologie sans laquelle l'acte n'existerait pas puisque, considéré sans justification aucune, il n'est rien qu'une hideuse atteinte à l'intégrité physique (et souvent, par les traumatismes causés, psychique) d'êtres innocents ne pouvant se défendre: femmes, jeunes filles, fillettes et, dans certains pays comme le Mali, des nouveaux-nés quelques semaines après leur naissance. Tout être se livrant à une telle abomination sans une idéologie dominante serait rejeté par la société comme un monstre pervers et risquerait de payer ce crime de sa vie.

C'est ici que réside l'une des grandes difficultés de la lutte. Pour les « croyants » des légendes circulant sur les bienfaits de l'excision, l'ablation du clitoris est vue non seulement comme chose normale, mais hautement valorisante: la fillette excisée est pure, celle, non-excisée, sale; un sexe excisé est beau, un organe féminin resté intact, laid; une fille mutilée a droit à l'honneur, si elle reste intacte elle sera déshonorée. Les valeurs sont renversées. Celle ou celui qui, en tant qu'exciseur ou exciseuse, commet ce crime contre les lois fondamentales et universelles est traditionnellement considéré par la société avec un très grand respect, leurs familles font souvent partie des notables du village.

Ces superstructures valorisantes et justificatrices sont véhiculées dans les sociétés illettrées de façon orale, ce qui leur confère un très grand enracinement culturel. Il en résulte deux principes: Le

premier est que tout parent voulant faire exciser sa fillette croit individuellement faire le bien et non pas le mal. Toute exciseuse est investie d'un devoir qu'elle n'a pas choisi. Elle-même a été investie dans ce rôle par son clan et sa communauté, et l'exciseuse a ainsi été honorée pour être celle qui offre l'opération aux demandeurs. Pour sensibiliser donc les acteurs de l'excision pour qu'ils prennent conscience des réalités, qu'il s'agisse de ceux qui demandent ou de ceux qui offrent l'opération, il faut le respect que l'on doit à des personnes qui ne font qu'obéir aux normes en vigueur dans leur société. Tout projet de lutte contre les MGF doit donc être imprégné d'une approche respectueuse, non-violente et non-répressive tant que la pratique correspondra aux normes culturelles et, qui plus est (dans les pays sans loi interdisant les MGF) juridiques. Si ce principe n'est pas respecté, le danger est grand que la tradition continue clandestinement.

Le deuxième principe est que pour convaincre les populations croyantes qu'ils sont dans l'erreur, il faut leur parler par la bouche de personnes qu'elles écoutent. Dans les groupes sociaux-culturels peu hiérarchisés, il suffira en général que l'animatrice, cultivée du fait qu'elle est allée à l'école, explique les méfaits réels et jusque-là ignorés par les habitants des campagnes, et que le chef de village confirme qu'elle a raison. L'apport des jeunes hommes peut être important puisqu'ils savent de plus en plus qu'une femme non mutilée offre plus de garanties pour construire un foyer heureux qu'une femme excisée. Très important, dans ce contexte, sera l'apport d'une exciseuse connue comme étant celle qui opérait dans le village et qui, sensibilisée et intégrée dans une co-animation avec les animatrices, expliquera qu'elle a compris que ce qu'elle faisait était mauvais et qu'elle-même a abandonné la pratique.

Dans les ethnies où les chefs traditionnels sont investis d'une grande autorité, tels les Peuls, les Mossi ou les Waaba, la marche vers l'éradication aura besoin de l'intervention des chefs pour que les croyances et les comportements changent. Un raisonnement que ces chefs, gardiens des traditions, utilisent souvent avec bonheur, c'est que les traditions changent avec les temps. Ils évoquent à ce moment-là par exemple qu'autrefois, la tradition voulait que l'on se promène nu; ou bien qu'au Bénin, on tuait les femmes d'un roi mort pour qu'elles puissent le suivre dans l'au-delà : mais aujourd'hui, ces traditions ont disparu : pourquoi pas l'excision ?

D'une façon générale, on peut dire que l'excision ne fait pas partie des trois religions ouest-africaines (animisme, christianisme, islam). Par contre, là où l'excision domine, la religion fait toujours partie de l'excision, mais à des degrés très divers. Bien qu'associés à l'acte rituel, les devins, guérisseurs, prêtres et autres sorciers acceptent en général son abandon, tout comme prêtres ou pasteurs catholiques et protestants (les églises chrétiennes n'ayant jamais défendu la pratique, sans pour autant la combattre) et imams musulmans. Là, par contre, où de grands chefs religieux interviennent en tant que décideurs ou dans les régions dans lesquelles on appelle à l'excision dans les mosquées, ces responsables religieux occupent le rôle d'idéologue en chef et d'acteur important de l'excision.

Facteurs politiques

Là où l'excision se pratique, le pouvoir de décision est en général entre les mains des familles sauf dans le cas où un chef exerce ce pouvoir. L'Etat, même s'il a déjà un dispositif juridique qui interdisent et répriment l'excision, a tendance à respecter ce droit coutumier que revendiquent ses populations tant que le consensus social en faveur de l'excision n'est pas en train de s'effondrer. C'est un aspect souvent ignoré de traditions démocratiques en Afrique : l'Etat respecte les consensus en vigueur à la base. C'est donc à la base qu'un nouveau consensus doit être établi qui, dans le cas de l'excision, sera conforme aux droits universels et qui, à ce moment-là, sera protégé activement par l'Etat.

C'est pourquoi les *organisations de la société civile*, associations et ONG, sont les acteurs incontournables pour un changement de comportement des populations vis-à-vis des MGF en Afrique de l'Ouest. Elles assurent que le combat pour le respect du droit à l'intégrité physique se fait à la base. Légitimées toujours dans leur action par le pouvoir politique

de leur pays, elles sont souvent dirigées par des intellectuels conscients de la nécessité de mettre en œuvre les droits universels dans leur pays et tout particulièrement pour les femmes. Ces organismes peuvent s'attaquer à une tradition tenace et répandue comme l'excision sans devoir craindre de sanctions contrairement à des députés voulant être réélus dans leur circonscription, à condition d'approcher les populations avec le respect et la stratégie intelligente que l'objectif difficile implique.

Le financement effectué par des bailleurs le plus souvent étrangers présente des avantages et des inconvénients. Parmi ces derniers, il y a le problème de la distance géographique entre les deux coopérants. Quand il n'y a que la confiance qui règne entre eux, les échanges se font sur des financements et des rapports envoyés réciproquement. L'absence de contrôle du travail réellement effectué incite normalement tout être humain à prendre des libertés avec les tâches pour lesquelles il est payé. Pour réussir un projet et atteindre les objectifs d'un financement consenti, surtout dans un domaine aussi complexe que la lutte contre les MGF, il faut une coopération effective tant sur le plan du développement et de l'adaptation de la stratégie à suivre que sur celui du travail sur le terrain. Bailleur et acteur ne doivent pas seulement s'écrire mais se voir, discuter ensemble et être présents tous les deux sur le terrain. Si c'est le cas, une telle coopération Nord-Sud, avec les compétences pertinentes de chaque côté, peut être une expérience passionnante et, en fin de compte, couronnée par la mise en pratique d'un droit universel pour tous.

L'Etat, en Afrique de l'Ouest, est l'allié des acteurs de la lutte, mais ne sera véritablement acteur lui-même qu'au moment où l'excision ne sera plus la règle sur son territoire. C'est là qu'il mettra sur chantier un texte de loi réprimant les MGF, ou, si cela a été fait avant que le consensus du refus des MGF s'établisse, c'est là qu'il sera enclin à assurer l'application de cette loi.

Au Burkina Faso, la Première Dame est la marraine de la lutte contre les MGF, ce qui confère une légitimation symbolique à toutes les activités de lutte. Ce pays est, depuis le gouvernement Sankara, resté celui où le gouvernement s'est impliqué le plus dans la lutte. Déjà en 1990, le Comité National de Lutte contre la Pratique de l'Excision fut créé avec un Secrétariat Général au Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale. En 1996, le Burkina Faso fut le premier pays d'Afrique de l'Ouest à insérer dans son code pénal des articles interdisant et réprimant la pratique de l'excision. En 2000, une Journée Nationale de Lutte contre la Pratique de l'Excision fut créée qui est fêtée chaque année le 18 mai. En ce qui concerne son implication dans la lutte, ce pays est donc resté un modèle pour les autres pays de la sous-région.

Il y a de multiples raisons pour lesquelles beaucoup de lois, au Burkina Faso comme ailleurs, ne sont peu ou même pas du tout appliquées. La première est qu'un état peut promulguer une loi sans décret d'application, ce qui laisse la loi sans force. - Une autre raison réside dans le fait que, souvent, les instances concernées, avocats, parquet, magistrats, officiers de la police judiciaire, n'ont pas en main le texte d'une loi votée et mise en vigueur par le pouvoir. Il peut être vital pour la durabilité de l'abandon de l'excision (nécessitant évidemment l'effet dissuasif d'une stricte application de la Loi) qu'un bailleur imprime et/ou traduise en langues vernaculaires le texte d'une loi votée récemment. C'est par exemple l'une des coopérations internationales dans laquelle UNICEF s'est engagée. Au Bénin, (I)NTACT, en coopération avec l'ONG Fraternité des Prisons et

le Ministère de la Justice, a édité et distribué aux administrations et ONG concernées un « Manuel d'Application de la Loi 2203-03 sur les MGF et les Stratégies de sa Mise en Oeuvre au Bénin ».¹⁵ Une autre raison pour laquelle la Loi n'est pas appliquée peut se trouver dans le fait que le consensus social pour l'abandon de la pratique ne s'est pas encore fait. Et même quand il s'est fait, intervenir dans un cas d'excision paraît d'abord anodin à maint agent de la police ou de la gendarmerie: pourquoi dépenser de l'énergie et de l'essence pour enquêter sur la pratique d'une vieille tradition quand on a déjà à s'occuper des vols, coups et blessures, assassinats et autres? Une raison objective à la difficulté de poursuivre les délits, que ce soit l'excision ou autre chose, réside pour les états africains toujours dans le manque d'effectifs et le paiement insuffisant de leur personnel.

(b) Ressources matérielles utiles pour la lutte contre l'excision

Bassin plastique avec organes génitaux interchangeables démontrant les différentes formes de la mutilation

Figurines qui montrent les séquelles (par ex. problèmes d'accouchement ou des maladies comme par ex. l'incontinence) que cause la pratique. Ces dessins existent regroupés sur des panneaux ou affiches ou présentés individuellement sous forme de figurine sur un support en papier ou carton. Ce matériel sert dans la sensibilisation.¹⁶

Films sur les méfaits de l'excision. Il y en a un certain nombre, le plus connu et le plus choquant étant « La Duperie »¹⁷. Pour la sensibilisation en milieu peul, il existe le film « Nantoodiral » (« Consensus ») tourné en langue pular au Sénégal.¹⁸ La projection d'un film dans un village demande un équipement DVD ou vidéo-cassette avec, comme écran, ou bien un appareil de télévision ou bien un vidéo-projecteur (beamer) et un écran pliable. Pour l'électricité, un groupe électrogène est obligatoire.

Etrences. Nous appelons ainsi des objets tels que casquettes, T-shirts, sacs, foulards, tous frappés de messages ou de logos de sensibilisation anti-MGF. On les donne aux acteurs du terrain, en particulier aux comités de village et aux anciennes exciseuses pour les distinguer dans le suivi des acquis de la lutte.

(c) Eléments d'une stratégie intégrée

1- Le choix des acteurs de la lutte

Pour un objectif global aussi ambitieux, à savoir le changement de comportement des populations face à une tradition millénaire, la lutte devrait, si possible, bénéficier de la *bonne réputation de l'ONG* dans la région. C'est le cas si cette ONG, en tant qu'acteur d'autres projets, par exemple

¹⁵ Disponible chez FP-Bénin 03 B.P.3642 Jéricho Cotonou (Bénin) Tél. 00229-21 38 35 84

¹⁶ Disponible chez Imprimerie Chass Presse 09 B.P.64 St-Michel, Cotonou (Bénin) Tel. 00229-90 90 34 66

¹⁷ Disponible en général chez les 26 comités nationaux de CI-AF (Comité Inter-Africain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants) ou à son siège d'Addis-Abeba (Ethiopie): P.O. Box 3001/ Tel/Fax: +251 1 51 57 93

¹⁸ Disponible à la GTZ (Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit) Postfach 5180, D-65726 Eschborn; Fax +49-6196 79-11 15

agricoles, a déjà prouvé aux habitants qu'elle est attachée à l'amélioration de leurs conditions de vie et de leur bien-être et qu'elle est capable d'y contribuer.

Une condition de la réussite des travaux est la *connaissance du milieu* dans lequel le travail devra se faire. Si possible, les animateurs ou animatrices chargés doivent appartenir au groupe socio-culturel dans lequel ils auront à travailler. Pour de bons professionnels, ce n'est pas une nécessité absolue. Mais la possession de la langue du milieu est une condition sine qua non. Il faut éviter la pratique courante consistant à ce que l'ONG procure ce travail à des parents ou amis parlant français mais pas la langue du terrain sur lequel ils doivent faire un travail de conviction.

Si, dans un concours pour recruter des animatrices pour la lutte anti-MGF, des candidates excisées et non-excisées se présentent, il est utile de donner la préférence à celle qui a elle-même subi l'horrible tradition..

Il y a toujours des *sensibilités ethniques* qui sont à considérer. En général, quand il s'agit d'un grand groupe socio-culturel, comme les Haoussa, Bariba, Bambara, Mossi, il serait maladroit de ne pas travailler avec des animateurs de la même origine. Pour certaines ethnies, nous conseillons vivement d'avoir recours à des ONG communautaires qui se caractérisent par un nom dans la langue qu'ils parlent et par des membres et collaborateurs appartenant tous à la même communauté.



La vie quotidienne du berger peul

C'est d'une grande importance par exemple pour convaincre ce grand peuple fier que sont *les Peuls* (*Pulaar, Fulbe*) d'abandonner la pratique. Dans le nord du Burkina Faso, par exemple, les Mossi acceptent la sensibilisation par une ONG peule. Mais en général, un campement peul n'écouterait pas quelqu'un qui ne serait pas peul et qui recommanderait à des Peuls d'abandonner une de leurs traditions. C'est pourquoi (I)NTACT travaille avec des ONG peules telles que OFAD en Casamance, Khoolesmen au Burkina Faso et Potal Men au Bénin. Evidemment, il n'y a pas d'ONG communautaires partout où vivent des Peuls. A ce moment-là, il est impératif d'engager un animateur peul (les femmes peules n'ont traditionnellement pas le droit de parler devant les hommes) pour le travail dans les campements, et d'associer à ses activités un ou plusieurs chefs peuls de grande réputation dans la région.

2- Convaincre les acteurs de l'excision

Nous ne parlerons ici que des activités dont la population cible sont les acteurs de l'excision. Nous ne mentionnerons donc pas les nombreuses activités que l'on peut mettre en œuvre dans les différents secteurs de la société (enseignement, administration, santé, etc.). Nous avons déjà parlé de la grande utilité de tels projets, mais nous avons aussi indiqué plus haut que, pour contribuer à la disparition des MGF, ils ont besoin d'être intégrés dans des projets visant principalement les acteurs et premiers intéressés de l'excision. C'est à ces projets-là que nous nous limiterons ici. Nous appelons cette approche « stratégie intégrée » du fait qu'elle n'oublie aucun des véritables acteurs de l'excision.

Tant qu'un nouveau consensus social et le refus collectif des MGF ne sont pas acquis, l'approche doit obligatoirement être non répressive et viser la conviction et la coopération des groupes cibles. Si le principe de la non-répressivité n'est pas respecté, par exemple dans les pays ayant déjà un dispositif légal réprimant les MGF, les acteurs de la lutte poussent la pratique à la clandestinité et compromettent eux-mêmes la réussite de leur lutte.

Faire disparaître la demande de l'excision

Comme la tradition est pratiquée par les familles et qu'elle se pratique surtout dans les campagnes, l'éradication de l'excision n'est pas possible sans la *sensibilisation dans les villages*. Bien que le contact préalable avec les autorités du village assure par principe la protection des acteurs de la lutte, il est conseillé d'y envoyer deux animatrices plutôt qu'une pour le cas où elles auraient à rencontrer des résistances hargneuses.

La méthode permettant de sensibiliser tous les habitants est celle dites de *la sensibilisation porte-à-porte*. Dans chaque concession du village se tiendra une séance avec les familles y vivant.

Les animateurs/animatrices se renseignent chez les habitants si une praticienne habite parmi eux. Si c'est le cas, ils la contactent, établissent une relation amicale avec elle et *enregistrent les coordonnées de l'exciseuse*.

Le temps que prendra ce travail dépend du nombre des concessions et du nombre des animateurs. Pour finir le séjour dans un village, un *débat grand public* est généralement organisé. Attiré par la projection d'un film ou la mise en scène d'une pièce de théâtre, les habitants s'expriment sur le sujet de l'excision. Il est important que les autorités politiques et/ou religieuses interviennent, si possible aussi une ancienne exciseuse.

Normalement à la fin du débat grand public, après que le consensus sur le nécessaire abandon de la pratique s'est fait, un *comité de suivi de la lutte* est constitué par des volontaires regroupant entre 3

et 7 hommes et femmes. Ce comité se charge de veiller à ce qu'aucune excision n'ait plus lieu dans son village. Les animateurs établissent une liste avec les noms des membres de chaque comité de village constitué. Cette liste figurera dans le rapport de l'ONG et sera tenu à jour dans les années suivantes.

Suivi des demandeurs:

Pour motiver les membres des comités villageois de suivi de la lutte, il est opportun de les faire bénéficier de « supports » tels que T-shirt, casquette, sac, autocollants, tous objets garnis d'un logo (image plus slogan) de lutte contre l'excision. S'il s'agit d'objets fabriqués avec du bon textile, ils contribueront efficacement à l'activité des comités. Un ensemble de supports de sensibilisation est également laissé à chaque comité.

La même année ou l'année suivante, les animateurs/animatrices reviennent au village pour travailler avec les comités. Ils leur transmettent des connaissances de base en IEC¹⁹ et leur apprennent à établir une liste (si nécessaire à l'aide d'un enfant sachant lire et écrire) des familles ayant des fillettes en âge d'être excisées. La tâche du comité sera de rendre visite à chacune de ces familles et de les exhorter à l'aide des figurines à ne pas faire mutiler leurs filles.

Dans des groupes socio-culturels où l'excision a gardé un caractère initiatique comme par exemple chez les Gourmantché ou chez les Waaba, *une cérémonie de substitution* peut être discutée entre acteurs de la lutte et responsables de la tradition. Sinon, nous n'estimons pas obligatoire de telles cérémonies. Au Mali, les fêtes de l'excision ont disparu avec une pratique appliquée aux bébés déjà quelques semaines après leur naissance. Qui plus est, le coût d'une grande fête (allant dans certaines régions au-delà d'un million de F CFA (plus de 1.500 euro) est l'un des facteurs de la pauvreté dans les campagnes. Il s'agit ici d'une des « cérémonies ruineuses ». Leur disparition sera un atout de développement pour chaque communauté.

Il existe plusieurs *activités valorisant la jeune fille non excisée*. De telles activités peuvent avoir un impact très positif sur les mentalités : Elles symbolisent le fait que dorénavant, une jeune fille non excisée a plus de valeur que celle qui est excisée. Dans cet esprit, les ONG MORITZ ; Potal Men et Ti-Winti ont organisé en 2005 une « élection Miss Intact » avec des jeunes filles non excisées appartenant aux communautés peule et waao. Devant un public très engoué, une vingtaine de jeunes filles se représentèrent dans des tenues typiques. Chacune reçut une récompense, la « miss » une moto.

Faire disparaître l'offre de l'excision

Les praticiens et praticiennes de l'excision sont un corps social peu nombreux. Quand leur abandon devient effectif, un grand pas en avant vers l'éradication de la pratique a été réalisé. L'attitude envers ces acteurs de la tradition doit être respectueuse : Jusqu'à présent, la société les honorait pour l'accomplissement de l'acte rituel. Ils méritent que les acteurs de la lutte en tiennent compte et honorent également leur décision d'abandonner un statut social privilégié en rapport avec des avantages matériels.

Sensibilisant dans le village où habite l'exciseuse, les animateurs lui rendent visite et établissent un contact amical avec la praticienne. Ils notent son nom et son âge, élaborent ensuite un répertoire des

19 „Information, Education, Communication“: techniques de transmission d'informations dans le cadre de projets de sensibilisation

praticiens. La constitution d'une telle liste est l'un des objectifs primordiaux du projet.

Quand la surface à sensibiliser par le projet a été couverte, *un séminaire de reconversion est organisé* pendant plusieurs jours avec tous les exciseurs et exciseuses enregistrés. Au programme :

- sensibilisation, par une sage-femme ou un gynécologue, sur l'anatomie de l'organe génital féminin et les méfaits de l'excision sur la santé de la femme ;
- possibilité, pour les praticiennes, de s'exprimer sur leurs expériences vécues dans l'exercice de la pratique ;
- dans les pays où existe une loi interdisant les MGF : sensibilisation sur les peines qu'encourt toute personne ne respectant pas les dispositions de la loi ; dans les pays où une telle loi n'existe pas encore : sensibilisation sur la possibilité que les tribunaux appliquent les références aux droits universels contenues en général dans la constitution du pays ainsi que les lois interdisant la violence physique, et punissent le responsable d'une excision pour atteinte à l'intégrité physique d'une personne mineure ;
- Renseignements sur les modalités d'un système de micro-crédit épargne de reconversion (intérêt recommandé : 5% pour l'ONG et 5% comme épargne pour l'exciseuse) que le bailleur, par le truchement de ses ONG partenaires, mettra à la disposition de groupements de femmes dont chacun aura accueilli comme membre un(e) ancien(ne) praticien(ne) ; discussion des exciseuses entre elles sur la nature du projet que chacune pourrait réaliser avec ce crédit ;
- Renseignements sur la co-animation d'une ancienne exciseuse avec une animatrice.



Exciseuse reconverte avec activités de substitution à la pratique

Le micro-crédit pouvant aller de 100 000 à 150 000 F CFA par groupement n'est pas la compensation matérielle pour ce que l'exciseuse gagnait avant. C'est une reconnaissance pour le fait qu'elle renonce à sa fonction antérieure, et c'est une faveur que les acteurs de la lutte lui font comme preuve de leur attitude amicale à son égard et pour la motiver à rester fidèle à sa promesse. Les exciseuses le comprennent bien et, sauf rares exceptions (quand elles récidivent), l'apprécient. C'est également le lien durable entre ONG et exciseuse pour pérenniser les rapports de partenariat et garantir le suivi de l'abandon- L'intégration de chaque exciseuse dans un groupement a un triple avantage : le groupe veille à ce que l'exciseuse ne récidive pas ; la responsabilité collective est un gage pour le remboursement ; en suivant le micro-projet du groupement, l'ONG reste en contact avec l'ancienne exciseuse et suit son comportement.

La co-animation dans les villages : Chaque exciseuse, à condition de ne pas être trop âgée et d'être physiquement capable d'assumer cette tâche, accompagne, sur une moto, une animatrice et va avec celle-ci dans les villages dans lesquels elle opérait traditionnellement les fillettes. Elle reçoit pour chaque sortie une rémunération. Elle annonce aux habitants qu'elle a abandonné la pratique et que ce n'est plus la peine de venir la voir pour l'excision. Cette déclaration publique la liera. Si jamais elle récidive, elle perdra, aux yeux des habitants, son honneur pour non-respect d'engagement.

Suivi des praticiens :

L'ONG suit les groupements de femmes ayant en leur sein une ancienne exciseuse. Si l'organisation a de l'expérience dans le domaine des micro-crédits, elle gèrera mieux le crédit. Sinon, le bailleur a intérêt à assurer une formation à ceux de ses partenaires n'ont pas ces connaissances. Les partenaires d'(I)NTRACT travaillant actuellement au Togo avec des micro-crédits renouvelables mis à la disposition de tels groupements arrivent à de très bons résultats de suivi des anciennes praticiennes.

Convaincre les décideurs de l'excision

Cette activité est d'une grande importance pour ceux des groupes socio-culturels africains dont la communauté est structurée de façon hiérarchique, où l'excision a une importante fonction éthique ou identitaire pour la communauté et dont les chefs ont soit un pouvoir de décision pour la fixation de la date et l'organisation du rituel soit le rôle de grands gardiens de la tradition. C'est le cas, par exemple, chez les Peuls, les Waaba, les Iffè et les Bambara. Dans certaines régions du Mali et de la Guinée, des imams sont investis de ce rôle.

Vu l'importance du rituel pour la culture de ces peuples, la sensibilisation au niveau de tous les acteurs de l'excision doit se faire selon *la stratégie « le fils pour le père »*. On entend par là qu'une association ou organisation communautaire, c'est-à-dire constituée uniquement de membres de cette communauté ethnique, prenne en charge ce projet de lutte. Il n'y a qu'eux qui seront acceptés comme interlocuteurs dans une affaire qui, selon la conviction de ce peuple, ne concerne qu'eux et personne d'autre.

Chaque chef doit d'abord être contacté individuellement par un animateur ou/et un responsable de l'ONG. Il se peut aussi que l'ONG n'y arrive pas seule et ait besoin du concours d'un grand leader d'opinion ou d'un homme politique reconnu pour son sérieux et les services qu'il a rendus à la région. Pour amener au Bénin les Waaba à la réflexion sur le problème et finalement à l'abandon de la pratique, le Colonel Adolphe Biaou, ancien Ministre, ancien Préfet du Département de l'Atacora et actuellement Maire de Natitingou, est intervenu en tant que parrain de la lutte. Il a contribué de façon pertinente à ce que les grands chefs comprennent qu'à la longue, l'abandon de l'excision sera inévitable et qu'il serait dans leur intérêt de le faire vite.

Après les contacts et entretiens individuels avec les chefs, il faut leur permettre de se voir et de trouver un consensus en vue de l'abandon de l'excision. Dans cet objectif, *une réunion des chefs* est organisée (évidemment avec l'accord de tous) où les chefs auront la possibilité de confronter leurs points de vue entre eux et avec les prises de position d'une autorité politique tel un ministre, un préfet ou le président d'un tribunal.

Il est possible qu'en sortant de la réunion, les chefs restent divisés sur le problème posé. Il faut alors continuer les contacts individuels avec ceux qui ne sont pas encore convaincus. C'est dans cette situation que l'idée de *cérémonies de substitution* peut aider à sortir de l'impasse, certains peuples tenant surtout à conserver leurs chants et danses traditionnels, quitte à renoncer à la mutilation du sexe s'ils peuvent garder le cadre culturel du rituel.- Il faut surtout concentrer les efforts sur le chef qui est le plus écouté parmi ses pairs. Quand il sera prêt à ne plus décider de faire exciser, le pas décisif sera fait. Les autres suivront.

Au moment où tout indique que le consensus est trouvé, un séminaire est organisé dont l'objectif est *une déclaration commune, publique et solennelle des chefs*. Quand les modalités de l'abandon et le

texte de la déclaration ont été acceptés par les chefs réunis, la déclaration est lue devant les caméras et les micros des médias du pays.- De grands chefs traditionnels africains mettront peut-être du temps à prendre une telle décision. Mais quand ils la prendront publiquement, on peut normalement compter sur eux pour s'y tenir. L'écoute dont ils jouissent auprès de leur communauté est basée sur leur crédibilité et leur honneur. Bien qu'ils aient perdu beaucoup de leurs prérogatives d'antan, l'importance de ces deux critères pour l'exercice de leur fonction les distingue de bien des membres de la classe politique qui nous gouvernent.



Séminaire de décideurs waaba pour le choix de cérémonies de substitution à l'excision

Suivi des décideurs

L'ONG organise la *co-animation avec les chefs* et permet à chaque chef de se présenter devant les villages qui se trouvent sous sa tutelle. Il communique aux habitants de chaque village le contenu de la déclaration commune et les exhorte à le suivre et à ne plus toucher à l'organe génital des femmes ou fillettes. Le représentant de l'ONG complète l'information par la démonstration des méfaits de l'excision. Dans les communautés où la parole du chef fait loi, ces assemblées générales de village avec le chef peuvent être suffisantes pour que les populations abandonnent les MGF. Bailleur et ONG peuvent à ce moment-là faire l'économie d'une campagne de sensibilisation dans les villages

Il est utile d'organiser une assemblée générale périodique des chefs avant la saison où traditionnellement l'excision a lieu et de leur rappeler, de préférence par la bouche d'une autorité politique, leur décision d'abandonner l'excision.

Faire prendre de conscience d'une culture d'assimilation : le cas de Peuls au Bénin

Dans toute la sous-région d'Afrique de l'Ouest, les bergers peuls (ou pulaar ou fulbe) sont connus pour être extrêmement attachés à leurs traditions, donc également à l'excision. Ce qui est moins connu, c'est qu'il y a aussi des Peuls qui ne pratiquent pas l'excision. C'est ce que 600 chefs peuls du nord-ouest du Bénin constatèrent, la grande majorité d'entre eux avec un grand étonnement, en décembre 2003, à Kérou, lors d'une réunion organisée par l'ONG communautaire peule Potal Men. En effet, contrairement à la coutume des Peuls vivant par exemple avec le grand peuple des Baatonu (ou Bariba) et pratiquant l'excision, ceux des Peuls vivant dans les trois communes de Boucoumbé, Coby et Matéry déclarèrent n'avoir jamais pratiqué le rituel et que comme eux, les peuples vivant depuis toujours dans ces communes ne le pratiquaient pas non plus.- L'ensemble des chefs, après discussion du phénomène, conclut que l'excision était une culture d'assimilation avec les peuples d'origine et n'était donc pas une tradition peule.

Rien, dans un projet de lutte contre les MGF en milieu peul, n'est plus convaincant pour une famille peule que d'entendre, par la bouche de son chef, qu'ils ont pratiqué un rituel qui n'est pas d'origine peule et que, pour cette raison et beaucoup d'autres, il ne faut plus le pratiquer.

Nous n'avons pas de connaissances ethnologiques suffisantes pour nous prononcer sur les réalités de toute la sous-région. Mais comme, dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, il y a des ethnies qui ne pratiquent pas l'excision, il nous semble être d'une grande utilité de se renseigner : Est-ce que les campements peuls installés sur le territoire de ces peuples pratiquent l'excision ou pas ? Si non, il sera possible de prouver, par une réunion semblable à celle de Kérou par exemple, aux chefs des autres Peuls vivant dans ce pays et pratiquant l'excision, qu'ils sont dans l'erreur de croire qu'il s'agisse d'une tradition peule. Et un grand pas sera fait pour convaincre ces chefs et leurs ouailles qu'il est temps d'abandonner l'excision.

D- Rapport dialectique entre société civile et l'Etat au cours de la lutte pour l'abandon des MGF à l'exemple du Bénin

Le 7 mai 2000, une fête de remise des couteaux par 18 exciseuses eut lieu à Bembèrèkè, petite bourgade du département béninois du Borgou. L'abandon du couteau par un si grand nombre de praticiennes constituait à cette époque un événement national. Les festivités se déroulèrent en présence de la Ministre de la Famille béninoise, de la Présidente du bailleur, (I)NTACT, des trois ONG ayant convaincu les exciseuses à abandonner ici publiquement couteau et pratique, ainsi qu'en présence de la télévision et des radios nationales et d'une équipe TV de RTL Allemagne, et eurent un grand écho dans le pays.

L'un de ces échos fut la réception, quelques jours après, des présidents des trois ONG ainsi que de la présidente d'(I)NTACT, Madame Christa Mueller, par le Chef de l'Etat, Son Excellence le Président Matthieu Kerekou. Il déclara aux acteurs de la lutte qu'il suivait avec un grand intérêt les progrès de la lutte contre cette tradition néfaste. Il leur expliqua aussi que, pour le moment, l'Etat n'était pas en mesure de voter une loi interdisant l'excision, mesure très impopulaire et mettant en cause la réélection des députés: ils auraient voté l'abandon d'une tradition à laquelle les électeurs étaient encore attachés. Mais il félicita ses hôtes du travail qu'ils faisaient dans les villages et leur demanda de l'en informer.- A la suite de cette audience, les listes des exciseuses enregistrées et reconverties furent envoyées chaque année à la Présidence.

En 2002, les fêtes de l'excision, témoins de l'existence de la tradition et jusque-là objet de reportages dans les radios et presses locales, avaient disparu chez les Baatonu, l'une des communautés les plus grandes du nord du Bénin. C'est à la fin de cette année-là que les députés de l'Assemblée Nationale commencèrent à discuter d'un projet de loi qui interdisait et réprimait les MGF. Elaborée par le Ministère de la Famille et de la Protection Sociale de Madame Claire Ayémona et défendue devant les députés avec le concours de l'ONG CI-AF/Bénin, la loi fut votée et promulguée le 3 mars 2003 par le Président de la République.

Cette loi eut un effet dissuasif et, finalement, décisif: Les ONG purent enfin convaincre les chefs peuls et waaba, derniers à résister au Bénin, malgré plusieurs projets de sensibilisation dans les villages, à reconnaître les nouvelles réalités et à abandonner la tradition. Les grands chefs le firent publiquement dans leur « déclaration de Bérécingou », déclaration publique d'abandon de l'excision faite devant les média le 6 juin 2005 dans un faubourg de la ville de Natitingou.

Reçu par le Président Kerekou, lui-même fils de la communauté waao, le Vice-Président d'(I)NTACT lui rendit compte de ce qui s'était passé à Bérécingou. Il fut alors convenu qu'une fête nationale de l'abandon de l'excision serait organisée en avril 2005 par l'Etat et avec le concours d'(I)NTACT et de ses ONG partenaires.

La préparation de cette fête ne fut pas chose facile, puisque les quatre départements du nord du pays devaient coopérer avec les quatre ONG acteurs de la lutte pour organiser une demi-douzaine de manifestations. Après implication personnelle de l'Ambassadeur allemand, Monsieur Peter Wienand, elle eut lieu les 8 et 9 avril 2005 à Natitingou. En présence de trois Ministres béninois et la Ministre allemande de la Coopération, Madame Wieczorek-Zeul, le Bénin fut le premier pays africain ayant célébré l'abandon de l'excision.



Festivités marquant l'abandon de l'excision au Bénin le 09 avril 2005 à Natitingou

Le 20 avril, après compte rendu par la Ministre de la Famille et de la Protection Social, Madame Léa Hounkpè, le Conseil des Ministres, organe de décision du gouvernement béninois, déclara: « ... Ainsi, au terme d'une décennie de lutte, le gouvernement annonce la fin officielle en République du Bénin de la pratique de la mutilation génitale féminine » et invita les autorités locales « à la mise en œuvre des dispositions de la loi 2003-03 du 3 mars 2003 portant répression des mutilations génitales féminines en vigueur ». Cette décision du conseil des ministres eut la valeur de décret d'application de ladite loi. Rares sont, au Bénin, les lois promulguées et accompagnées d'un décret d'application. Ce fut la reconnaissance de l'Etat pour un travail bien fait par la société civile.